

Secrétariat Technique
Le Coordonnateur National



Kinshasa, le 07 OCT 2020

N° 085/COORD/ITIE-RDC/ST/LM/2020

Transmis copie pour Information à :

- Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC;
 - Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.
- (Tous) à Kinshasa / Gombe.

- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Finances du Nord-Kivu ;
 - Monsieur le Directeur Général de la DGR-NK ;
 - Monsieur le Directeur Général de la Société Alhamines Bisie Mining S.A (ABM)
- (Tous) à Goma/ Nord-Kivu

A Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu.
à Goma/ Nord-Kivu

Concerne : Demande du Contrat entre Alhamines Bisie Mining et la Province du Nord-Kivu.

Monsieur le Gouverneur de Province,

Lors de l'amélioration du Rapport de Cadrage ITIE-RDC 2018, 2019 et le 1^{er} semestre 2020, certaines parties prenantes de la Province du Nord-Kivu intéressées aux questions de transparence, ont exprimé des préoccupations au sujet de l'exhaustivité des déclarations de la Province à l'ITIE-RDC.

S'appuyant sur les informations contenues dans les états financiers de Alhamines Resources Corporation publiés sur le site internet de cette entreprise, ces parties affirment que la filiale, Alhamines Bisie Mining (ABM), a effectué en 2016 un prépaiement au profit de la Province pour un montant de **264 413 \$US** qui n'a pas été déclaré à l'ITIE. Selon elles, ce paiement est consécutif à l'exécution d'un contrat entre la Province et la société ABM signé en 2016 aux termes duquel l'entreprise a consenti à la Province des avances à valoir sur la Taxe sur transfert/transport des minerais en couverture des travaux routiers initiés par votre Entité.

[Signature]

La déclaration exhaustive des recettes par l'Etat étant un élément clé pour évaluer la transparence du Gouvernement, je viens par la présente, à la source, vous prier de confirmer ou d'infirmer l'existence de ce contrat, préciser la nature de l'opération et déclarer les montants perçus de 2016 à 2020.

Dans l'affirmative, je vous prie de nous transmettre la copie (email: **secretariat@itierdc.org**), ou à défaut, nous indiquer le lien internet où ledit contrat est publié. Ceci nous permettra, Monsieur le Gouverneur, de rencontrer les exigences ITIE et répondre aux préoccupations des parties prenantes.

Par ailleurs, je me réfère aux lettres n°1956 /CAB /VPM/MIN/PLAN/EMT /GM/rm /2020 du 4 septembre 2020 et n°25/CAB/VPM/MINTERSECAC/GKM/1232/2020 du 18 septembre 2020 que vous ont respectivement adressées les Excellences Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, pour vous prier d'instruire le Ministère Provincial des Finances et la DGRNK à déclarer exhaustivement à l'ITIE les informations attendues conformément aux instructions contenues dans les précitées. Ces informations sont à présenter par acte générateur, par entreprise, par date de paiement et par quittance.

Le Secrétariat technique de l'ITIE-RDC se tient disponible à accompagner vos Services à la télé déclaration à l'ITIE.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Gouverneur de Province**, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

